

J'ai entendu critiquer les conditions auxquelles nos emprunts ont été faits, mais je suis heureux d'être en état de déclarer qu'il n'y a rien de fondé dans cette accusation que nos emprunts ont occasionné des dépenses excessives. Comme nous avons eu à faire des opérations considérables, nous avons naturellement dû payer de fortes sommes. Depuis quelques années nos opérations financières se sont chiffrées par des sommes énormes et ces opérations nécessitent toujours des frais très élevés; mais j'ai la satisfaction de pouvoir affirmer qu'en toutes circonstances, autant que j'ai pu m'en rendre compte, les frais encourus ont été raisonnables et modérés. Dans l'ensemble, nous payons aujourd'hui, sur nos emprunts, ce que nous payions par le passé.

La Banque de Montréal, qui agit comme notre agent financier à Londres, demande le même taux que depuis nombre d'années et nous n'avons aucune raison de croire que ce taux est excessif. Il n'y a dans ces dépenses qu'un seul item nouveau, un seul item qui ne se trouvait pas dans les emprunts précédents, c'est la commission des agents qui se chargent de lancer l'emprunt. Cette commission s'est élevée quelques fois de trois quarts à 1 pour 100 et d'autres fois, quand les conditions du marché n'étaient pas aussi favorables, un pour cent. Un pour cent est à peu près le taux auquel les emprunts de premier ordre peuvent être placés à Londres.

On a recours aux services de ces agents financiers pour être certain que l'on touchera la somme qu'on désire emprunter.

Ces agents sont les meilleurs juges de la valeur d'un emprunt; ils sont, dans un sens, meilleurs juges que le public lui-même, et il est arrivé quelque fois que le public ne s'est pas montré disposé à un emprunt lancé par eux. L'agent qui est un financier de grande expérience et qui pèse toutes les circonstances peut se faire une assez juste idée de la valeur d'un emprunt et si le ministre des Finances est satisfait du prix auquel l'agent consent à se charger de l'emprunt, l'opération est conclue et le ministre est certain qu'il aura la somme dont il a besoin, sans s'inquiéter de savoir si le public souscrira ou non. A certains points de vue, il est préférable

que le public souscrive; mais s'il montrait trop d'empressement à souscrire; si l'emprunt était converti plusieurs fois, on pourrait accuser le ministre de s'être trompé, d'avoir fixé le taux de l'émission trop bas, ou en d'autres termes, de vendre sa marchandise trop bon marché.

Le public n'a souscrit que 41 p. 100 de notre dernier emprunt, et c'est la meilleure preuve que notre agent financier nous avait fait les meilleures conditions possibles. Si nous n'avions pas eu recours aux services d'un agent financier, nous aurions été obligés d'émettre nos obligations à un prix moins élevé. C'est pourquoi je suis convaincu que le nouveau mode de vendre l'emprunt à des agents financiers (tout en regrettant d'être obligé d'y recourir) offre l'avantage d'assurer le Gouvernement que son emprunt sera placé dans les conditions les plus avantageuses. A l'heure présente, pas un seul gouvernement colonial n'emprunte à Londres sans se servir d'un agent. Je ne crois même pas me tromper en disant qu'aucun gouvernement n'emprunte à Londres sans l'intermédiaire d'une agence financière. C'est maintenant une coutume établie sur le marché monétaire.

Le gouvernement impérial pour placer le dernier emprunt du gouvernement des Indes, qui n'est au fond qu'un emprunt impérial, et qui a été lancé quelques jours après notre emprunt de £8,000,000, a dû recourir aux services d'une agence financière et il a payé la même commission que nous. La Chambre peut voir par là qu'en payant cette commission qui n'apparaît pas dans les emprunts des années précédentes, nous n'avons fait que nous conformer à une coutume établie, que suivent tous les gouvernements et même le gouvernement impérial, dans le dernier emprunt indien. Grâce à ce nouveau mode, le public sait qu'il aura une autre chance de souscrire. Si l'on suppose que l'emprunt ne sera pas en grande demande, un souscripteur, même s'il désire placer des sommes considérables, se dira: Je ne souscrirai pas et les obligations resteront entre les mains de l'agence; il se produira nécessairement une baisse et je pourrai alors m'en procurer à de meilleures conditions. Cela arrive quelquefois, mais ce n'est pas ce qui a lieu dans notre cas.